



Agenda

Lundi 18 avril : pas de séance
-17h30 : Conférence de **Pascal LAMY**, ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce : « Pour une éthique de la globalisation » (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 25 avril : pas de séance.

Lundi 2 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-14h : Réunion de la section générale, salle 4.

-15h : **Yves DAUDET**, secrétaire général de l'Académie de droit international : « *L'enseignement du droit international* ».

-17h : Réunion du Bureau et des représentants des sections, salle 4.

Lundi 9 mai

-15h : **Jean-François DOBELLE**, ambassadeur de France en Norvège : « *Les frontières maritimes de la France* ».

-17h30 : Conférence de **Haim KORSIA**, membre de l'Académie : « Économie libérale et espérance » (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 16 mai : pas de séance.

Lundi 23 mai

-11h30 : Remise des Prix du concours de la Fondation Solon, Grande salle des séances, suivi d'une réception.

-15h : **Rolf Einar FIFE**, ambassadeur de Norvège en France : « *Arctique et Antarctique* ».

Lundi 30 mai

-15h : **Daniel TURP**, professeur à l'Université de Montréal : « *Le Québec et le droit international* ».

Lundi 6 juin

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Paul LAGARDE**, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de droit international : « *La nationalité dans un monde globalisé* ».

Séance du lundi 11 avril

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 4 avril, le président **Gilbert Guillaume** a rendu hommage à **Hilary Putnam** récemment disparu (voir ci-dessous), avant de faire respecter une minute de silence en sa mémoire.

Le président **Gilbert Guillaume** a passé la parole à **Jean-Pierre Quéneudec**, professeur de l'Université Panthéon-Sorbonne, ancien président de l'Académie de marine, qui a fait une communication intitulée « Le droit et l'utilisation des mers ».

L'orateur a expliqué que « les règles du droit de la mer tournent depuis deux siècles autour du principe de la liberté de navigation, tant pour la navigation commerciale et les activités des flottes militaires que pour la pêche maritime qui demeure une activité de nomades. Mais les mers constituant un réservoir de ressources alimentaires et énergétiques, ces règles font une place de plus en plus en grande aux prétentions des Etats côtiers qui, depuis un demi-siècle, ne cessent d'étendre leur pouvoir sur les ressources marines au large de leurs côtes. L'exploitation du fond de la mer a entraîné un changement dans l'approche juridique du milieu marin dans la mesure où cette activité suppose des implantations sédentaires et, par conséquent, un partage et un bornage de l'espace. D'où l'apparition d'une multitude de limites tracées en mer. Les diverses activités menées dans le milieu marin ayant conduit à mettre ce milieu en danger, du fait de la pollution des eaux ou d'une surexploitation des ressources, il apparaît désormais nécessaire d'aménager le vieux principe de la liberté des mers, sans pour autant oublier son importance pour le commerce mondial et la sécurité internationale ».

À l'issue de sa communication, **Jean-Pierre Quéneudec** a répondu aux questions que lui ont posées **Michel Pébereau**, **Pierre Delvolvé**, **Jean-Robert Pitte**, **Jacques de Larosière**, **Jean-David Levitte**, **Marianne Bastid-Bruguière** et **John Rogister**.

In memoriam

Le philosophe et mathématicien américain **Hilary Putnam**, élu correspondant de l'Académie en novembre 2011, est décédé le dimanche 13 mars à Arlington, Massachusetts, à l'âge de 89 ans. Successivement professeur de mathématiques à Princeton, de philosophie des sciences au Massachusetts Institute of Technology et de logique mathématique et de philosophie à Harvard de 1965 à 2000, il était membre de l'*American Academy of Arts and Sciences*, et correspondant de la *British Academy*. Il laisse derrière lui une œuvre considérable qui explore des champs aussi variés que la philosophie de l'esprit, l'ontologie, la philosophie du langage, l'épistémologie, les mathématiques, l'informatique, etc. Il se définissait comme « *un philosophe naturaliste, mais pas réductionniste. En effet, si la physique met au jour les propriétés de la matière en mouvement, les naturalistes réductionnistes oublient que le monde a de nombreux niveaux de forme, parmi lesquels celui de l'action humaine moralement signifiante, et l'idée que tous ces niveaux puissent être réduits à celui de la physique est à mon avis complètement fantaisiste* ».

Dans la presse et sur les ondes

- **Mireille Delmas-Marty** : « Le caractère global du terrorisme appelle une justice globale », dans *Le Monde* du vendredi 1^{er} avril. Extrait : « En ce qui concerne l'état d'urgence déclaré en novembre 2015 et prorogé jusqu'au 26 février, puis à nouveau jusqu'au 26 mai 2016, il semble que l'efficacité soit variable. Il y a eu semble-t-il un effet « *surprise* » pendant les huit premiers jours, notamment des perquisitions. Mais on constaterait ensuite un net « *essoufflement* » (pour reprendre l'expression de la Commission nationale consultative des droits de l'homme), alors que la commission relève un certain nombre de dysfonctionnements dans les mesures mises en œuvre. Par définition même, l'état d'urgence n'est pas destiné à devenir permanent. En toute hypothèse, il ne faut pas oublier que le terrorisme de l'organisation « Etat islamique » a un caractère global. Les « *combattants étrangers* », comme on appelle ceux qui quittent leur pays d'origine pour aller suivre une formation en Syrie ou en Irak, viennent de plus de cent pays différents. Ils seraient évalués actuellement à au moins 25 000 individus. Il est donc clair qu'une réponse purement nationale, aussi sécuritaire soit-elle, ne peut à elle seule supprimer toute menace. [...] L'incrimination de terrorisme est différente des autres incriminations, qui expriment en quelque sorte une valeur que l'on protège (par l'incrimination de vol, on protège la propriété, par l'incrimination de meurtre, on protège la vie...). En revanche, avec le terrorisme, il est difficile d'identifier la valeur protégée, car les victimes directes sont atteintes dans leur vie, dans leur intégrité physique, mais la cible véritable, l'objectif, est d'atteindre un pays en répandant la terreur. En l'espèce, c'est le régime démocratique qui peut être visé. Il ne serait pas absurde de poursuivre les criminels pour assassinat, ou dans les cas les plus graves, pour crime contre l'humanité. Il me semble même que la véritable qualification concernant des attentats comme ceux de New York ou de Paris, devrait être celle de crime contre l'humanité. Il y a bien en effet une organisation générale et systématique constituée en vue de commettre ces crimes contre une partie de la population, de façon en quelque sorte aveugle. C'est donc une manière de déshumaniser les victimes. »
- « Devant 250 chefs d'entreprise venus féliciter la troisième promotion, baptisée "**Michel Pébereau**", le Réseau Entreprendre® Val-de-Marne a fêté dernièrement ses lauréats dans le grand amphithéâtre de la faculté de sciences économiques et gestion de l'université Paris-Est Créteil. », dans *Les Petites Affiches* en date du mardi 22 mars.
- « Aide à la procréation, **Jean-François Mattei** répond au manifeste », dans *La Croix* du vendredi 18 mars. Extrait : « Je ne vois pas dans leur démarche [celle des 130 médecins signataires du manifeste publié par *Le Monde* pour réclamer une modification de la politique d'aide à la procréation] de courage particulier. Les signataires se sont mis hors la loi pour réclamer une évolution législative. Ils s'exposent, certes, à des sanctions de l'ordre des médecins, à des sanctions juridiques. Mais cela relève de leur responsabilité. Pour ma part, si je respecte leur opinion, je constate qu'eux ne respectent pas la démocratie. Les lois de bioéthiques ont été, en 1994, adoptées à une large majorité autour du principe consistant à réserver l'aide médicale à la procréation à des indications médicales. Un principe qui n'a jamais été modifié depuis, alors même que ces lois ont été révisées à deux reprises, en 2004 et 2011. [...] Le manifeste pose, en filigrane, la question de la procréation par les couples de même sexe. Or si on ouvre la procréation médicalement assistée à des couples de femmes, on ne peut éviter d'aller vers la gestation pour autrui, au motif de l'égalité des droits entre les couples. En d'autres termes, les signataires disent refuser la commercialisation du corps humain, ils affirment vouloir éviter le risque d'utiliser une autre personne à son profit. Mais les conséquences inéluctables de leurs demandes sont clairement en contradiction avec ces principes fondamentaux. [...] Pour appuyer leur demande [que toute femme puisse faire conserver ses ovocytes], les signataires se réfèrent à la législation, plus permissive, d'un petit nombre de pays, toujours les mêmes et dont la position est minoritaire, y compris en Europe : l'Espagne, la Belgique, la Grande-Bretagne. Mais si on devait s'aligner sur les lois et les pratiques de cette dernière, il faudrait aussi, comme elle le fait, refuser les greffes et les transplantations d'organes à partir d'un certain âge du patient... L'autoconservation des ovocytes doit à mon sens rester inscrite dans une démarche médicale. Il ne faut pas confondre ce qui est possible et ce qui est permis. Ou bien on considère que les médecins deviennent de simples prestataires de services répondant à des désirs qui n'ont plus rien à voir avec la santé. »

À savoir

- **Jacques de Larosière** a participé le jeudi 31 mars à un colloque tenu à Bercy sur le système monétaire international, colloque organisé par le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale de Chine.
- **Pierre Delvolvé** a participé le mercredi 6 avril au jury (composé d'avocats, de directeurs juridiques et d'universitaires) du Prix Freshfields du meilleur étudiant juriste d'affaires, qui a donné le premier prix à un candidat issu de l'Université de Paris II.
- **Bruno Cotte** a présidé, le vendredi 1^{er} avril à Bordeaux, un colloque sur « La refonte du droit des peines », organisé par l'Université de Bordeaux, l'Institut de sciences criminelles et de la justice, et l'Ecole nationale de la magistrature. Le jeudi 7 avril, à l'invitation de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU), il a donné à Paris une conférence intitulée « Un juge français à la Cour pénale internationale ».
- **Mireille Delmas-Marty** a participé le jeudi 7 avril au colloque « *I controlimiti* » organisé par l'Università degli Studi di Ferrara. Elle y a fait une communication intitulée « *Il primato delle norme europee nella prospettiva della mondializzazione. Tra sovranismo, universalismo e pluralismo ordinato* ».
- Le Chancelier **Gabriel de Broglie** et **Pierre Delvolvé** ont participé ce mardi 12 avril à la cérémonie organisée à la Villa Kérylos par le Centre des monuments nationaux, auquel l'Institut a délégué la gestion de la Villa.